

Donc, monsieur l'Orateur, depuis 1927, il y a eu dix tentatives de rapatriement de la constitution assorti d'une formule d'amendement. Deux de ces tentatives étaient des initiatives provinciales, en 1931 et en 1968. Il y a eu 21 conférences des premiers ministres sur la constitution; 43 réunions de ministres; au moins 17 rencontres de fonctionnaires où l'on a discuté du rapatriement et d'une formule d'amendement, et une foule d'autres rencontres officielles tout au long de cette période.

Devant ces 50 ans d'effort, on est tenté de paraphraser la Jeanne d'Arc de Shaw: «Quand donc, Oh Seigneur, quand donc le ciel sera-t-il prêt à accueillir ta sainte?»

Les Canadiens ont pris vivement conscience de cette longue suite de tentatives infructueuses et, je crois bien, de la frustration qu'elles ont engendrée, grâce à la diffusion des débats constitutionnels, il y a quelques mois. Or, je pense que cette série de tentatives avortées d'en venir à une entente peut s'expliquer par des raisons bien simples. C'est en partie le reflet de points de vue divergents quant à la nature même du Canada, mais c'est également dû à des considérations stratégiques. Je ne veux nullement, en disant cela, manquer de respect à l'égard des gouvernements provinciaux. Quand les gouvernements provinciaux affrontent le gouvernement fédéral, il faut s'attendre à des négociations très ardues. Il est clair que lorsqu'on soutient que pour pouvoir apporter un changement il fallait l'approbation unanime des provinces, chacune d'elles avait intérêt à tenir son bout pour que l'on se range à son point de vue particulier. Avec un tel postulat, chaque province, dans un sens estime que, lorsqu'elle est en position de force, elle doit soutirer encore plus de concessions au gouvernement fédéral. En pareilles circonstances, il est donc à peu près impossible d'amener les onze gouvernements à s'entendre.

Notre décision d'abolir le consentement unanime des provinces qui les plaçait dans une position de force, va désormais assurer que la discussion et les négociations entre les provinces et le gouvernement fédéral se dérouleront sur une base plus solide et plus équitable.

A cette longue et triste, pour ne pas dire tragique, série de tentatives destinées à effectuer la réforme de la constitution, il faut ajouter quelques éléments nouveaux faciles à comprendre pour la plupart d'entre nous. Ils l'étaient certes le printemps dernier lorsque nous réfléchissions à la conséquence du débat référendaire au Québec: autrement dit, la décision des Québécois à ce moment-là donne à la situation un caractère urgent.

Non seulement des hommes politiques fédéraux des deux côtés de la Chambre fédérale se sont rendus au Québec à ce moment-là pour dire qu'ils étaient prêts à envisager des changements importants et profonds à la constitution, mais je crois que les premiers ministres des provinces canadiennes, à l'exception du Québec, ont pris un engagement analogue. Une fois l'issue heureuse du débat référendaire au Québec acquise, nous, députés de ce côté-ci de la Chambre, et aussi, sauf erreur, ceux de l'autre côté, avons reconnu la nécessité d'agir promptement pour remplir les promesses faites aux Québécois.

Je regrette qu'une fois terminées les conversations de l'été dernier avec les gouvernements provinciaux, et au fur et à mesure que l'été s'écoulait, le caractère d'urgence ait disparu du point de vue des provinces.

La constitution

Les députés de ce côté-ci, au contraire, demeurent conscients de cette urgence. Il se peut que, d'ici quelques jours, les Québécois soient appelés à se prononcer à l'occasion par exemple d'élections générales, qu'ils soient invités à réfléchir sur l'option qu'ils ont choisie le printemps dernier. Nous, de ce côté-ci, continuons de penser que le temps presse et nous tenons à respecter l'engagement ferme que nous avons pris envers eux en leur apportant les changements importants qu'ils souhaitent.

Une voix: Et les autres provinces, elles?

M. Roberts: Le député voudrait savoir si nous pensons aux autres provinces. J'y reviendrai tantôt.

• (1630)

Un autre aspect de la question me porte à croire que nous devons agir maintenant. De toute évidence, si nous devons agir maintenant, nous ne pouvons le faire avec l'unanimité que souhaitait, je crois, le chef de l'opposition. Nous agirons à cause—du moins je le crois—d'un sentiment d'impatience et d'urgence manifesté non seulement par les Québécois mais par tous les Canadiens qui veulent que nous abordions et réglions ces questions. Les Canadiens sont devenus conscients du fait que le moment est venu de décider si le Canada n'est en réalité que la somme cumulative de ses parties, de ses régions, ou s'il s'agit d'une société fondée sur une économie nationale vigoureuse et un gouvernement fédéral énergétique qui exerce sa suprématie sur les régions du pays.

A ce propos, je voudrais citer des remarques assez longues—pas trop longues je l'espère—faites par un des historiens canadiens les plus éminents, le Pr Arthur Lower, avant le début du présent débat et la présentation de la résolution à la population et au Parlement, mais après la dernière conférence fédérale-provinciale. Ses propos, à mon avis, expriment cette inquiétude que j'ai tenté d'exprimer, ce sentiment d'impatience devant la lenteur des gouvernements et de la population du Canada à s'entendre au sujet de la nature fondamentale de notre pays. Je vais citer un extrait d'une lettre ouverte adressée, si je ne m'abuse, au *Citizen* d'Ottawa. Il y parle de la conférence fédérale-provinciale en ces termes:

Il semble évident qu'il n'y aura jamais d'accord entre le gouvernement fédéral et dix gouvernements provinciaux exigeants. Les conférences à venir verront probablement encore plus farouchement opposés. La raison en est la nature même des choses; en effet, il y aura toujours au moins une province dissidente. Ce n'est pas du tout comme un procès devant jury; on ne peut garder les premiers ministres provinciaux enfermés jusqu'à ce qu'ils se soient entendus entre eux. Il est permis d'aller encore plus loin que cela car la cause de la mésentente réside dans le dilemme devant lequel nous nous trouvons quant à la nature de notre pays.

Ensuite, il trace un parallèle avec la situation qui régnait aux États-Unis au début de leur histoire lorsque, comme il le dit, ils ont mis de côté la question de la souveraineté pendant trois quarts de siècle avant d'y faire face et de la régler. Il poursuit en disant ceci:

La situation, au Canada, me semble très claire. Pas plus que les Américains, nous ne pouvons repousser indéfiniment le règlement définitif de la question de la souveraineté. Nous avons tenté de nous en sortir avec des prétextes éminemment fédéralistes, mais le fédéralisme suppose nécessairement que la décision est prise quelque part. La récente conférence a montré que nous tentons de nous faire accroire qu'elle n'est prise nulle part, qu'un État peut se permettre de ne jamais prendre de décisions capitales. Je pense que c'est impossible. Il doit exister un pouvoir de décision, et ce pouvoir doit être central.